



ANGLICAN
DIOCESE OF QUEBEC
DIOCÈSE
ANGLICAN DE QUÉBEC

Vendredi le 12 juin 2020
Fête de Saint-Barnabé, apôtre

Chers amis, chères amies,

Quand la pandémie de COVID-19 nous a contraints à fermer nos églises le 13 mars dernier, nous ne savions pas pendant combien de temps la pandémie et ses conséquences se prolongeraient. Nous voici maintenant au début de l'été et nous devons constater qu'il existe encore bien des inconnues à propos du coronavirus et de la maladie potentiellement mortelle qu'il cause. En date de cette semaine, plus de 5 000 Québécois ont succombé à la COVID-19.

En mars dernier, la décision de fermer tous les lieux du culte à travers le diocèse et de suspendre les liturgies en personne jusqu'à nouvel ordre a été prise avant que les autorités de la santé publique ne l'exigent. Comme je l'écrivais à ce moment-là, le diocèse a choisi d'agir de la sorte par excès de prudence et dans l'intérêt non seulement de nos fidèles mais aussi du bien commun, notamment de ceux dont l'âge ou la santé les rendent plus vulnérables pendant cette pandémie.

Pour ces mêmes raisons, nos édifices religieux demeureront fermés au culte au moins jusqu'au mois de septembre. Une décision similaire a été prise dans tous les diocèses anglicans de l'Ontario, par le diocèse anglican de Montréal et par le Synode de l'est de notre église sœur, l'Église évangélique luthérienne au Canada.

Le gouvernement du Québec a inclus les lieux de culte dans son plan de déconfinement, bien qu'un calendrier précis de réouverture n'ait pas encore été établi. Je fais partie d'un groupe de chefs religieux de la province qui a travaillé de manière constructive avec les autorités de la santé publique afin d'élaborer des protocoles pour la réouverture des églises, des synagogues et des mosquées. Cependant, même lorsque l'aval du gouvernement provincial pour la réouverture des lieux de culte aura été donné, ces protocoles imposeront des restrictions importantes sur des éléments comme le contrôle de la fréquentation, la distance physique, la désinfection, la ventilation, le chant, les pratiques sacramentelles, les offrandes, les livres et volumes, les feuillets, et les périodes de rassemblement.

Plusieurs de nos congrégations, en particulier les petites églises, seraient sérieusement mises au défi de respecter toutes les dispositions de ces protocoles. Même les congrégations avec une telle capacité trouveraient le culte considérablement entravé par ces restrictions hygiéniques. Par conséquent, indépendamment de toute annonce gouvernementale à venir concernant la réouverture des lieux de culte au Québec, les

édifices religieux de notre diocèse demeureront fermés aux services liturgiques jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs d'entre nous—et je fais partie de ce nombre—s'ennuient énormément des rassemblements tenus dans nos bâtiments religieux pour célébrer le culte et célébrer notre communauté. En même temps, nous avons été bénis par la découverte de nouvelles façons de nous réunir en tant que famille diocésaine et en tant que congrégations pour la prière et les relations communautaires grâce à des offices offerts via Internet (ou par téléphone), des groupes d'étude, de rencontre et d'enseignement en ligne, des appels téléphoniques et même l'échange de lettres.

Il n'existe pas de substitut permanent aux rassemblements physiques des membres du peuple de Dieu autour de la table eucharistique, nourris par la parole et le sacrement. Néanmoins, les rassemblements virtuels ont nourri nombre d'entre nous de diverses manières. La promesse de Jésus est que quel que soit l'endroit où deux ou trois personnes sont réunies en son nom, il est avec elles. Cela s'applique autant à un rassemblement en ligne qu'à un rassemblement en personne.

L'église n'a pas été fermée ces derniers mois—seulement nos bâtiments. Ainsi, même si le culte ne sera pas autorisé dans les lieux du culte du diocèse cet été, notre vie et notre travail se poursuivront. Voici quelques exemples de ce qui peut encore se produire:

- **RENCONTRES EXTÉRIEURES** – Les autorités de la santé publique autorisent maintenant les rassemblements en plein air d'un maximum de 10 personnes provenant d'au plus trois ménages différents, la règle de la distanciation de deux mètres devant être respectée. Le clergé et les membres des congrégations peuvent souhaiter profiter de cette disposition pour organiser de petits rassemblements en plein air pour la pastorale, l'enseignement et/ou la fraternité. Les limites actuelles de la taille de ces rassemblements peuvent rendre les services de culte en plein air peu pratiques, mais ces limites pourraient être modifiées à la hausse selon les directives des autorités de la santé publique. Tout culte en plein air devrait être une célébration de la parole plutôt qu'une liturgie avec communion.
- **LITURGIE EN LIGNE** – Pendant tout l'été, à chaque semaine, nous continuerons d'offrir (selon un horaire néanmoins réduit) des offices liturgiques, des études bibliques, des groupes de rencontre et d'enseignement.
- **FUNÉRAILLES** – Les funérailles et inhumations peuvent avoir lieu, mais uniquement au cimetière et ce, en respectant les directives des autorités de la santé publique sur les rassemblements en plein air. Si la famille du défunt ou de la défunte le souhaite, une liturgie plus complète, comme par exemple un requiem ou un service commémoratif, pourra être tenu à une date ultérieure. Les communautés n'ayant pas accès à une entreprise de pompes funèbres peuvent continuer à utiliser leurs bâtiments religieux comme lieu de repos temporaire des dépouilles des personnes avant leur enterrement.

- **BAPTÊMES** – Puisque les baptêmes se tiennent habituellement dans le contexte de la célébration liturgique principale d'une communauté religieuse, ils devraient être reportés jusqu'à ce que les modalités habituelles de culte reprennent. En cas d'urgence, tout chrétien peut baptiser la personne et une célébration et reconnaissance du baptême pourront avoir lieu à l'église à une date ultérieure.
- **MARIAGES** – Les couples souhaitant se marier à l'église devraient envisager de reporter leur mariage jusqu'au retour dans nos bâtiments. Si un couple souhaite néanmoins procéder, une dispense pour un mariage en plein air peut être accordée, à condition que les stipulations des autorités de la santé publique concernant les rassemblements en plein air soient respectées.
- **LOCATIONS** – L'utilisation des salles paroissiales et/ou des sous-sol d'églises par des groupes paroissiales ou des locataires à court terme demeure interdite jusqu'à nouvel ordre.

La pandémie et ses conséquences ont eu un impact négatif prévisible sur les finances de toutes nos congrégations et, par conséquent, sur le diocèse dans son ensemble. Notre situation financière est précaire dans la meilleure des situations. Cette crise mondiale ne l'a rendue que plus périlleuse.

Je suis donc profondément reconnaissant à ceux d'entre vous qui ont continué de supporter financièrement votre congrégation locale en cette période difficile. Je vous demanderais de continuer d'être généreux et je désire inviter ceux d'entre vous qui n'ont pas encore fait d'offrande régulière à le faire. Je reconnais que la COVID-19 a créé des difficultés économiques pour certains d'entre vous, et donc ma demande est seulement que « chacun donnera ce qu'il pourra, selon les bénédictions que l'Éternel, son Dieu, lui aura accordées » (Deutéronome 16,17). Chaque congrégation supportant un ou une prêtre ou diacre salarié(e) a bénéficié du programme de subvention salariale COVID-19 du gouvernement fédéral, mais cette aide financière prendra fin en août. Vos contributions individuelles permettront donc, entre autres, de soutenir notre fidèle clergé et notre personnel diocésain, qui ont travaillé avec diligence—et très souvent dans l'ombre—tout au long de ces mois de confinement.

Voici trois méthodes vous permettant de fournir un support financier:

1. **EN LIGNE** – Visitez <https://www.canadahelps.org/fr/organismesdebienfaisance/church-society-of-the-diocese-of-quebec/> et utilisez une carte de crédit pour faire un don directement à votre congrégation locale ou au diocèse, ou aux deux. Pour faire un don à une congrégation spécifique, utilisez le menu déroulant se trouvant sous la rubrique « **Assignez votre don à un des fonds créés par cet organisme** » pour trouver le nom de l'église locale que vous désirez aider.
2. **CONTACTEZ LE TRÉSORIER/LA TRÉSORIÈRE DE VOTRE PAROISSE** – Vous pouvez poster ou aller porter un chèque à votre trésorier/trésorière local(e). Si vous n'êtes pas certain(e) du nom de cette personne, contactez le bureau

diocésain (info@quebec.anglican.ca ou 418 692 3858) et nous vous donnerons les informations nécessaires. Vous pouvez aussi poster un chèque directement au bureau diocésain au 31 rue des Jardins, Québec, QC G1R 4L6.

3. **FAITES UNE LEVÉE DE FONDS COMMUNAUTAIRE** – Dans les circonstances actuelles, il n'est pas approprié de lever des fonds en faisant du porte à porte. Toutefois, il vous est loisible d'inviter les membres de votre communauté à venir déposer leurs dons à un endroit extérieur et à une heure pré-déterminés (comme le perron de l'église), où deux représentants désignés par la corporation paroissiale seraient présents pour recevoir les dons.

Bien entendu, l'église n'est pas la seule à avoir besoin d'un support financier supplémentaire pendant cette pandémie. Je vous invite donc également à envisager de faire un don de bienfaisance à une organisation qui aide à soutenir les plus faibles, les invisibles, les laissés-pour-compte au sein de votre communauté locale. Vous pouvez également contribuer à des projets significatifs et efficaces à travers le pays et dans le monde entier grâce au Fonds mondial de secours et de développement du Primat (*Primate's World Relief and Development Fund* : <https://pwrdf.org/world-of-gifts/>).

Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne la COVID-19 au cours des mois d'été, afin que, le moment venu, nous puissions retourner dans nos bâtiments religieux de la manière la plus sûre, la plus responsable et la plus joyeuse possible.

Ce n'est pas la lettre que j'envisageais écrire à l'aube de cet été. Comme nous le rappelle notre lecture de l'Évangile de dimanche dernier, Jésus a promis qu'il serait toujours avec nous, « jusqu'à la fin des temps » (Matthieu 28:20). Il n'a pas promis que le voyage de notre vie se ferait sans obstacles ni difficultés. Nous persistons à être l'Église en ces temps difficiles et perturbants, confiants que Jésus est avec nous à travers ces épreuves, confiants que le Christ est, en ce moment même, en train de racheter cette situation.

Sincèrement vôtre en Christ,



Mgr Bruce Myers
Évêque de Québec